



Donnons vie au progrès

BOUYGUES RÉALISE AVEC SUCCÈS LA CESSION D' ACTIONS ALSTOM

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

PARIS

12/09/2019



Certifié avec **wiztrust**[®]

Ne pas diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Bouygues S.A. (« **Bouygues** ») annonce le succès de la cession de 29 150 000 actions Alstom S.A. (« **Alstom** »), représentant 13,0 % du capital social, au prix de 37 euros par action (soit un montant total de 1 079 millions d'euros) dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels.

A l'issue de cette opération, Bouygues reste le premier actionnaire d'Alstom avec 14,7 % du capital social. Olivier Bouygues et la société Bouygues S.A. conservent leurs mandats d'administrateurs. Bouygues s'est engagé envers les banques en charge du placement à conserver pendant une période de 180 jours le solde de sa participation dans Alstom, sous réserve des exceptions d'usage.

Commentant cette cession d'actions, Martin Bouygues, président-directeur général du Groupe, a déclaré : *“Je me félicite des résultats de cette opération. Ils témoignent de la confiance des investisseurs dans l'équipe dirigeante d'Alstom et de sa capacité à mettre en œuvre avec succès sa nouvelle stratégie « Alstom in Motion » présentée le 24 juin dernier pour devenir l'acteur mondial le plus innovant du marché pour une mobilité durable et intelligente”*.

AVERTISSEMENTS

- L'opération de cession d'actions d'Alstom a été qualifiée par Bouygues SA, avant sa diffusion, d'information privilégiée au sens de la réglementation en vigueur (article 7.1 du règlement UE 596/2014 du 16 avril 2014).
Responsable de la notification : Arnauld van Eeckhout, Secrétaire Général.
- Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, et l'offre d'actions Alstom par Bouygues ne constitue pas une offre au public.

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Bouygues des actions Alstom ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions Alstom par Bouygues peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Bouygues, ses actionnaires et ses filiales n'assument aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.



Ne pas diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.

En France, l'offre et la vente des actions Alstom par Bouygues sera effectuée dans le cadre d'une offre auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les États membres), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. Dans les Etats membres, le présent communiqué de presse et toute offre potentielle ultérieure s'adressent exclusivement à des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens du Règlement Prospectus.

Au Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (FSMA). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le Règlement), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les Personnes Habilitées). Les titres financiers d'Alstom visés dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions Alstom n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Bouygues, ses actionnaires et ses filiales n'ont pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

Toute décision d'investissement pour acquérir des actions d'Alstom doit être prise sur la seule base des informations publiques disponibles concernant Alstom. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de Bouygues, BNP PARIBAS, J.P. Morgan Securities plc, Merrill Lynch International ou Société Générale et n'ont pas



été vérifiées de façon indépendante par Bouygues, BNP PARIBAS, J.P. Morgan Securities plc, Merrill Lynch International ou Société Générale.

BNP PARIBAS, J.P. Morgan Securities plc, Merrill Lynch International et Société Générale agissent pour le compte de Bouygues (à l'exclusion de toute autre personne) dans le cadre du présent placement et ne sauraient être tenus d'une quelconque responsabilité à l'égard d'une quelconque personne autre que Bouygues, que ce soit au titre des garanties accordées aux clients de BNP PARIBAS, J.P. Morgan Securities plc, Merrill Lynch International et Société Générale ou au titre de la fourniture de conseils relatifs au placement.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

À PROPOS DE BOUYGUES

Bouygues est un groupe de services diversifié, structuré par une forte culture d'entreprise et dont les métiers s'organisent autour de trois activités : la Construction avec Bouygues Construction (BTP et Energies & Services), Bouygues Immobilier et Colas (Routes) ; les Télécoms avec Bouygues Telecom et les Médias avec TF1.

CONTACT PRESSE :

presse@bouygues.com • Tél. : +33 (0)1 44 20 12 01

CONTACT INVESTISSEURS :

investors@bouygues.com • Tél. : +33 (0)1 44 20 10 79

BOUYGUES SA • 32 avenue Hoche • 75378 Paris CEDEX 08 • bouygues.com    